



*Procès-verbal*  
*Le jeudi 10 mai 2001 - n° 20*

*14 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 14 h 04.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. Facal, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 18 Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec.

La motion est adoptée.

#### **Dépôts de documents**

M. le Président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la Loi électorale dans le cadre de l'élection partielle du 9 avril 2001 dans la circonscription électorale de Mercier.

(Dépôt n° 250-20010510)

#### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**10 mai 2001**

---

### **Votes reportés**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 223 du Règlement, le vote reporté, lors des affaires courantes à la séance du mercredi 9 mai 2001, sur la motion présentée par M. Vallières (Richmond), est de nouveau reporté à la séance du mardi 15 mai prochain.

### **Motions sans préavis**

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE le député de La Peltrie, monsieur Michel Côté, soit membre permanent de la Commission de l'économie et du travail en remplacement du député de Vachon, monsieur David Payne.

La motion est adoptée.

Puis, M. Brassard propose :

QUE le député de Vachon, monsieur David Payne, soit membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement en remplacement du député de La Peltrie, monsieur Michel Côté.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, l'Assemblée procède immédiatement aux avis touchant les travaux des commissions.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

**10 mai 2001**

---

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Régions ainsi que ceux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux qui sont dévolus à la Promotion et au développement du Tourisme ainsi que ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Par ailleurs, M. Brassard convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à des consultations particulières sur le document de consultation concernant le projet de loi fédéral sur le système de justice pénale pour les adolescents.

—————

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la problématique de la violence dans le hockey mineur ;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer son rapport sur la concentration des médias.

### **Motions sans préavis**

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Campagne de l'œillet pour la lutte à la sclérose en plaques afin d'encourager les Québécoises et les Québécois à participer à cette campagne de levée de fonds pour soutenir la recherche et vaincre cette maladie.

**10 mai 2001**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, présente une motion pour réaffirmer la politique culturelle adoptée en 1992 ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Mme Beauchamp (Sauvé) présente une motion pour réaffirmer la politique culturelle adoptée en 1992 ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

M. Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, présente une motion concernant la création, par le gouvernement fédéral, du Groupe de travail sur les questions urbaines ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Brouillet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 18 mai 2001, Mme Normandeau (Bonaventure) s'adressera à M. G. Baril, ministre d'État aux Régions, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'urgence de mettre en place une politique de la ruralité ».

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, cette interpellation aura lieu de 10 h 15 à 12 h 15.

**10 mai 2001**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, il est ordonné :

QU'il soit dérogé aux articles 282 et 87 du Règlement afin de procéder au débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, et qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée soit ajournée au mardi 15 mai prochain, à 10 heures.

Puis, à 15 h 24, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 h 15.

---

La séance reprend à 16 h 16.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Brouillet, vice-président, suspend de nouveau les travaux jusqu'à 16 h 40.

---

La séance reprend à 16 h 45.

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 2 est adopté.

**10 mai 2001**

---

Sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, le projet de loi n° 2 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

---

À 17 h 20, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 15 mai 2001, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**